

Image not found or type unknown



Conduit de cheminee exytérieur non conforme

Par **THIBAUTMAG**, le **25/03/2011** à **22:55**

Bonjour, rnje vous contacte suite à un litige avec le constructeur de ma maison. Ayant voulu faire installer un insert de cheminée, le professionnel m'a refusé les travaux en justifiant une non conformité de la cheminée (conduit extérieur). Celui-ci est à moins de 8m de la facade la plus haute de ma maison. J'ai donc contacté le constructeur par 2 fois (avec AR) et il vient de me répondre que le seul problème qu'il pourrait y avoir est celui du vent donc que je dois faire les travaux et que si en effet il y a soucis alors il fera marcher ses assurances. Quand est il et quelle procédure dois-je suivre pour lui faire réaliser les travaux de mise aux normes de ce conduit? rnMerci de votre réponse.